Questions orales

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas de leçons à recevoir du ministre pour ce qui est d'être attentif. Le ministre fera-t-il des instances auprès de ses collègues à propos des recommandations et des observations que l'Auditeur général a faites sur les dépenses de fonds non répartis . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Cela eut été préférable si le député n'avait pas laissé entendre qu'il s'apprêtait à faire des instances. Le député de Central Nova a la parole.

STATISTIQUE CANADA

PROPOSITION D'EXAMEN DES MÉTHODES D'EMBAUCHE—LE RECOURS AUX CONTRACTUELS

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Procède-t-on actuellement à l'examen des méthodes d'embauche pratiquées à Statistique Canada afin de déterminer si elles correspondent aux directives du Conseil du Trésor, surtout à la Division de l'élaboration des systèmes, étant donné que cette dernière compte maintenant entre 40 et 45 employés à contrat contre 170 employés réguliers?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Si le député s'en remettait au hansard plutôt que de consulter le *Feuilleton* et les questions écrites, j'écouterais volontiers ce qu'il veut me demander.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je prends note de la réponse du ministre. Compte tenu du fait que les contractuels dont les services ont été retenus par Statistique Canada exécutent un travail qui pourrait être tout aussi bien fait par les employés réguliers à moindres frais, qu'aucun de ces contrats ne semble avoir été accordé pour accomplir certaines tâches bien définies ou en terminer une moyennant des honoraires fixés d'avance, le ministre voudrait-il porter une attention spéciale à cette affaire et mener une enquête lui-même?

• (1430)

M. Andras: Monsieur l'Orateur, je prends note des commentaires du député.

LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

L'ORGANISATION FINANCIÈRE ET L'IMPUTABILITÉ—L'EXAMEN DES ANTÉCÉDENTS DES COMMISSAIRES AVANT LEUR NOMINATION

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au même ministre. Peut-il nous dire si, avant d'établir la commission, on a examiné les antécédents des nombreuses personnes nommées? Si je pose cette question, c'est parce que le ministre a dit qu'il n'a connu le dossier de M. Caron qu'hier soir seulement. Certes, ce dossier était généralement connu. Voici la question que je pose

au ministre: ces nominations avaient-elles été approuvées par M. Pitfield avant qu'elles ne soient soumises au cabinet? Je voudrais savoir si M. Lambert, une personne estimable, a été nommé parce qu'il avait manifesté le désir de contrôler le niveau des traitements, vu qu'il avait recommandé que les sous-ministres touchent des traitements pouvant aller jusqu'à \$60,000 par an; et M. Stoner, ancien greffier du Conseil privé, a-t-il été nommé...

Des voix: Oh. oh!

Une voix: Silence, bande de tapageurs!

M. Diefenbaker: J'essaie d'aider le ministre. Je voudrais savoir si M. Stoner a été nommé parce qu'il avait été sousministre des Transports au temps de l'affaire Sky Shops, et si le professeur John Hodgetts...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans doute le très honorable député se rend-il compte que ses propos prêtent à controverse.

M. Diefenbaker: Je cherche à obtenir des renseignements, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Diefenbaker: A propos du professeur Hodgetts, je demande si le gouvernement est d'accord avec l'opinion qu'il a exprimée dans un de ses livres et selon laquelle la fonction publique . . .

Des voix: Règlement!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Les propos du très honorable député prêtent manifestement à controverse.

M. Diefenbaker: Je suis stupéfait, monsieur l'Orateur. Nos vis-à-vis, toutes les fois qu'ils craignent que les choses se sachent, s'efforcent de faire taire celui qu'ils jugent indiscret en poussant des huées.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Sans doute le très honorable député reconnaîtra-t-il que j'interviens rarement et toujours à contrecœur lorsqu'il pose des questions. Cette fois-ci, il a commencé par demander si ces nominations avaient fait l'objet d'un examen. Question, au demeurant, parfaitement légitime. Je lui ai demandé de cesser ses observations sur chacun des membres de la commission. Quant aux considérations qui ont joué dans la nomination des commissaires, c'est une question qui me semble légitime et peut-être que le ministre voudra y répondre, mais je ne saurais permettre au très honorable député de poursuivre sa série de remarques sur chacun des membres de la commission.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis toujours heureux de manifester mon respect envers l'Orateur. Il est le protecteur des droits des députés de tous le partis.

Des voix: Bravo!

[M. Andras.]